

Communiqué de Presse

**Société Magasin Général -SA- « SMG »,
SIEGE SOCIAL : 28, Rue Mustapha Kamel Atatürk 1001 - Tunis**

**APPEL A CANDIDATURE POUR LE POSTE D'ADMINISTRATEUR
REPRESENTANT LES ACTIONNAIRES MINORITAIRES
Pour les exercices 2024-2025 et 2026**

1. Objet

Dans le cadre du renforcement de sa gouvernance, et en application des nouvelles exigences légales édictées par la loi 2019-47 relative à l'amélioration du climat de l'investissement, l'article 38 du règlement général de la bourse tel que modifié par arrêté du ministre des finances du 15 Août 2019 et la décision générale du conseil du marché financier n°23 du 10 mars 2020 relative aux critères et modalités de désignation des membres indépendants au conseil d'administration et au conseil de surveillance et du représentant des actionnaires minoritaires, la société Magasin Général « SMG », lance un appel à candidature pour la désignation d'un représentant des actionnaires minoritaires en tant que membre au Conseil d'administration.

A cet effet, La Société Magasin Général « SMG », informe ses actionnaires minoritaires que la désignation aura lieu par voie d'élection lors de la tenue d'une assemblée électorale qui sera convoquée par la Société Magasin Général, cette désignation sera soumise à la ratification de l'assemblée générale ordinaire statuant sur l'exercice 2023.

2. critères d'éligibilité

Les candidats à ce poste doivent satisfaire aux conditions d'honorabilité, d'intégrité, d'honnêteté, de confidentialité ainsi que de compétence et d'expérience adaptées à leurs fonctions. Ils doivent être obligatoirement des personnes physiques, jouissant de leurs droits civils et être en situation régulière vis-à-vis de l'administration fiscale.

- **Ne peuvent être candidat(e)s au poste d'administrateur représentant les actionnaires minoritaires :**

- ✓ Les personnes se trouvant dans l'une des situations énoncées aux articles 193 et 256 du code des sociétés commerciales, suivantes :
 - Les faillis pour une durée de cinq ans à compter de la date du jugement de mise en faillite,
 - Les personnes déclarées par jugement interdites de gérer ou diriger des sociétés, les mineurs, les incapables et les personnes condamnées

à des peines assorties de l'interdiction d'exercer des fonctions publiques,

- Les personnes condamnées pour crime ou délit portant atteinte aux bonnes mœurs ou à l'ordre public, ou aux règles régissant les sociétés, ainsi que les personnes qui en raison de leur charge ne peuvent exercer le commerce,
 - Le fonctionnaire au service de l'administration, sauf autorisation spéciale du ministère de tutelle.
-
- ✓ Les personnes ayant fait l'objet d'un jugement définitif pour infraction à la réglementation des changes ou à la législation relative à la lutte contre le terrorisme et la répression du blanchiment d'argent,
 - ✓ Les personnes ayant fait l'objet d'une sanction de radiation et/ou de retrait d'agrément ou d'autorisation pour l'exercice d'une activité professionnelle réglementée.

• **Tout candidat à ce poste doit répondre aux conditions suivantes :**

- ✓ Doit justifier d'une participation individuelle dans le capital de **la société Magasin Général** ne dépassant pas 0,5 %.
- ✓ Il doit avoir au moins une maîtrise (ou un diplôme équivalent) et au moins 10 ans d'expérience professionnelle dans l'une des spécialités : management ou finance ou ingénierie (agroalimentaire, industrielle, informatique).
- ✓ Ne doit avoir aucun intérêt direct ou indirect avec **la société Magasin Général** et ses actionnaires autres que minoritaires ou ses administrateurs, de nature à le mettre dans une situation de conflit d'intérêts réel ou potentiel.
- ✓ Ne pas être ou ne pas avoir été au cours des cinq années qui précèdent le dépôt de Candidature :
 - Président directeur général, directeur général, Directeur général adjoint, ou salarié de **la société Magasin Général**.
 - Président directeur général, directeur général, Directeur général adjoint, ou salarié d'une société appartenant au même groupe que **la société Magasin Général**.
- ✓ Ne pas être Président Directeur Général, Directeur Général, Directeur Général Adjoint, Président du Directoire d'une société dans laquelle **la société Magasin Général** détient directement ou indirectement un mandat d'administrateur ou est membre du Conseil de surveillance ou dans laquelle le Président du conseil d'administration, le Directeur Général, le Directeur Général Adjoint de la société (actuel ou l'ayant été depuis moins de cinq ans) ou un salarié de **la société Magasin Général** désigné en tant que tel, détient un mandat d'administrateur ou de membre du Conseil.
- ✓ Ne pas être ascendant ou descendant ou conjoint du :

- Président directeur Général, directeur Général, Directeur Général Adjoint ou salarié de la **Société Magasin Général**
- Président directeur Général, directeur Général, Directeur Général Adjoint, ou salarié d'une société appartenant au même **Groupe société Magasin Général**
- ✓ Ne pas être, en même temps, membre du conseil d'administration, du conseil de surveillance ou du directoire d'une autre société admise à la cote de la bourse appartenant au même secteur d'activité ou d'une société appartenant au même groupe.
- ✓ Ne pas être Président Directeur Général, directeur général, directeur général adjoint, gérant, actionnaire, associé ou salarié d'une société ayant des liens financiers, professionnels, commerciaux ou contractuels avec **la société Magasin Général** ou d'une société concurrente ;
- ✓ Ne pas être auditeur, conseiller, client, fournisseur, banquier de **la société Magasin Général**;
- ✓ Ne pas exercer d'activité professionnelle en lien direct ou indirect avec le marché financier et/ou de diffusion d'informations financières ou autres.
- ✓ Ne pas être membre d'une association dont l'objet a un lien direct ou indirect avec le marché financier.

3. Composition du dossier de candidature

Le dossier de candidature doit contenir les documents suivants :

- Une demande de candidature au nom du Président du Conseil d'administration de La Société Magasin Général « SMG » présentant le candidat, les motifs de sa candidature et son profil,
- Une fiche de candidature dûment remplie selon le model joint **en Annexe 1** ;
- Une copie de la carte d'identité nationale ;
- Une attestation récente du nombre d'actions détenues par le candidat lui-même dans le capital de la Société Magasin Général « SMG »;
- Une déclaration sur l'honneur, dûment remplie et signé par le candidat attestant qu'il répond aux critères d'éligibilité prévus par la décision générale du CMF n°23 du 10/03/2020 et l'appel à candidature, **selon le model en Annexe 2** ;
- Le curriculum vitae détaillé du candidat.
- Les documents justifiant les compétences et qualifications du candidat énoncées dans le curriculum vitae,
- Un extrait du casier judiciaire (bulletin numéro 3) datant de moins de trois (3) mois à la date du dépôt du dossier de candidature.

4. Modalités de dépôt

Les dossiers de candidature doivent être communiqués par tout moyen laissant une trace écrite, **au siège de la Société Magasin Général « SMG », situé au 28, Rue Mustapha Kamel Atatürk 1001 - Tunis** à compter de la date de publication du communiqué de l'appel à candidature jusqu'au dernier délai fixé ci-dessous.

Les dossiers de candidatures doivent être communiqués dans une enveloppe fermée libellée au nom **du Président du Conseil d'Administration de la Société Magasin Général « SMG »**, et portant la mention :

« Ne pas ouvrir/Appel à candidature pour le poste d'administrateur représentant les actionnaires minoritaires ».

5. Choix du candidat

Dès la clôture de l'appel à candidature, la Société Magasin Général transmet, pour avis, au Conseil du Marché Financier (CMF) la liste préliminaire des candidats admis à concourir ; le CMF peut refuser tout candidat inscrit sur la liste qui ne respecte pas les dispositions de la décision générale de la CMF n°23 du 10 mars 2020.

L'administrateur représentant les petits porteurs sera élu, parmi la liste des candidats retenus, par les détenteurs d'actions minoritaires lors de l'assemblée électorale qui sera convoquée après la clôture de l'appel à candidature.

Au cours de l'assemblée électorale, les actionnaires minoritaires doivent élire un seul candidat figurant sur la liste proposée. Nul ne peut prendre part à l'élection du représentant des actionnaires minoritaires, s'il exerce une fonction de direction ou d'administration au sein de la Société Magasin Général.

Pour être élu, le candidat doit avoir obtenu la majorité des voix des actionnaires minoritaires présents ou représentés ayant pris part à l'élection. Si à l'issue de cette élection aucun candidat n'obtient la majorité, un second tour est organisé lors de la même séance. Seuls les trois candidats ayant obtenu le plus grand nombre de voix sont maintenus. Le choix se portera sur le candidat qui obtient le plus grand nombre de voix au second tour

Tout actionnaire minoritaire peut voter par correspondance ou se fait représenter par toute personne munie d'un mandat spécial. En cas de vote par correspondance, la société doit mettre à la disposition des actionnaires un formulaire spécial à cet effet. Le vote émis de cette manière n'est valable que si la signature apposée au formulaire est légalisée. Le vote par correspondance doit être adressé à la société par tout moyen laissant une trace écrite. Il n'est tenu compte que des votes reçus par la société avant l'expiration du jour précédant la réunion de l'assemblée électorale. La Société Magasin Général soumettra la désignation du représentant des actionnaires minoritaires à la ratification de l'assemblée générale ordinaire.

6. Date limite de réception du dossier

Le dernier délai fixé pour la réception des dossiers de candidature est **le lundi 13 novembre 2023 à 18 heures**

Tout dossier de candidature incomplet ou parvenu hors délai ne sera pas pris en compte par la société.

Annexe 1
FICHE DE CANDIDATURE

Nom et Prénom:.....

N°CIN

Adresse :.....

.....Code Postal.....

Numéro de téléphone fixe.....GSM.....

Email :.....

Activité professionnelle actuelle

.....

Formation académique du candidat :

.....

.....

Mandats actuels en qualité d'administrateur indépendant et ou de représentant des actionnaires minoritaires au conseil d'administration des sociétés admises à la cote:

.....

.....

Autres qualifications dans le domaine :.....

Signature

Annexe 2
DECLARATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné,

Nom et Prénom:.....

Titulaire de la carte d'identité nationale :

Demeurant au :

.....

.....Code Postal.....

Candidat à l'élection au poste d'administrateur représentant les actionnaires minoritaires au sein du Conseil d'Administration de la Société Magasin Général « SMG »,
Déclare formellement sur l'honneur :

Ne pas être en contradiction avec les interdictions prévues par les dispositions de l'article 193 du code des sociétés commerciales et celles énoncées dans l'article 14 de la décision générale du CMF et que les informations fournies dans mon CV sont sincères et exactes.

Signature